

**Les Rives de Saint Brice  
Arès (33)**

**Tourisme - GOELIA**

**NUMÉRO DE DOSSIER : 8161**

COORDONNÉES	
<b>Résidence</b>	Les Rives de Saint Brice Av. de la Libération 33740, Arès
<b>Exploitant</b>	GOELIA Immeuble l'Européen 91080, COURCOURONNES 01.87.12.70.92 / 01 60 76 59 00 proprietaires@goelia.com
<b>Cabinet de Syndic</b>	EN ATTENTE ,
<b>Notaire programme</b>	SELARL ELODIE DHILLY NOTAIRE 11 rue Saint Lazare 60200, Compiègne, 03.44.90.66.50 elodie.dhilly@notaires.fr
<b>Référence cadastrale</b>	Section AV - n°11, 13, 17

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
<b>Total HT</b>	102 800 €
<b>Dont prix meubles anciens HT</b>	600 €
<b>Dont prix honoraires HT</b>	8 800 €
<b>Montant TVA</b>	1 760 €
<b>Total TTC</b>	104 560 €
<b>Frais Notaire</b>	9 000 €
<b>Total acte en mains</b>	113 560 €
<b>Rentabilité brute HT / HT</b>	7 %
<b>Numéro copropriété</b>	37 + 125 (PKG) + 126 (PKG)
<b>Numéro d'exploitation</b>	37
<b>Type de lot</b>	T3
<b>Surface</b>	43.85 m² Carrez
<b>Niveau / étage</b>	RDC
<b>Balcon</b>	Oui (terrasse de 5m²)
<b>Parking</b>	Oui
<b>Classe énergie</b>	E

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	544 €
Fonds de travaux (annuel)	729 €
Taxe foncière (2025)	733 €
Dont TOM remboursée	181 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	31/03/2025
Propriété des locaux d'exploitation	
Année de construction	2000
DAT et livraison	-

DONNÉES D'EXPLOITATION	
Durée et début du bail	9 ans ferme (01/01/2018 - 31/12/2026)
Loyer annuel HT	7 195 €
Mode d'indexation	Annuelle - ILC 2/3 plafonnée à 1.5%
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Classement de résidence de tourisme	oui
COMMENTAIRE	
Il est prudent de prévoir 5 K€ HT pour des travaux / mobilier. Avantage propriétaire : -20% toute l'année sur les séjours.	

#### Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

#### Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

#### Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

**Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 05/05/2026 à 11:47**